

“INITIATIVE CARBURANTS D'AVIATION DURABLES (CAD*) EN OCCITANIE”



Les signataires de cette déclaration ont pour objectif de contribuer à la décarbonation du secteur aérien en accélérant le développement, la production et l'utilisation de carburants d'aviation durables (CAD) en Occitanie. Bien que l'industrie aéronautique ne contribue que pour une part comprise entre 2% et 3% des émissions de CO2 générées par l'activité humaine, nous reconnaissons que l'aviation doit activement contribuer à un intérêt commun porté par l'objectif de l'accord de Paris, traduit dans la Déclaration de Toulouse du 4 février 2022 désormais signée par 42 États, et que les CAD représentent une opportunité déjà techniquement viable pour réduire les émissions. Tandis que des technologies disruptives telles que la propulsion électrique et l'hydrogène contribueront certainement, à terme, à la décarbonation du secteur, les CAD, disponibles plus tôt et présentant moins de contraintes pour s'adapter aux avions / infrastructures aéroportuaires actuelles sont la pierre angulaire de la décarbonation du secteur. La création d'une filière de CAD efficace et économiquement viable est un prérequis à l'atteinte des objectifs de décarbonation du secteur, l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Les CAD sont des solutions de substitution aux carburants actuels avec un bilan carbone faible ou neutre du fait de la non utilisation de ressources fossiles dans leur phase de production. Des critères stricts de durabilité, au niveau français, européen et international, encadrent l'utilisation des matières premières renouvelables et des procédés de fabrication assurant par exemple la non compétition avec la production alimentaire, l'absence d'impact sur des terres à forte capacité de stockage carbone (comme les forêts) et tout autre impact négatif potentiel sur l'environnement. Aujourd'hui les CAD peuvent être mélangés avec du carburant fossile à hauteur maximale de 50% sans impact sur la sécurité, les opérations et la maintenance des aéronefs. Des travaux sont actuellement en cours pour que les CAD remplacent à terme 100% du carburant fossile.

Si les CAD sont d'ores et déjà utilisés par les compagnies aériennes pour contribuer à leurs efforts de réduction des émissions, leur production actuelle ne représente cependant qu'une fraction limitée (<0.1%) de la demande actuelle de kérosène. Au niveau mondial, l'atteinte des objectifs de neutralité du secteur aéronautique demande une accélération rapide de la production de carburants d'aviation durables afin d'atteindre des volumes significatifs (~500 Mt en 2050). Les autorités publiques européennes sont parmi les acteurs portant ce sujet des CAD et préparant les conditions favorables à leur expansion.

En cohérence avec l'ambition du territoire de faire de l'Occitanie la région de l'avion vert, **les signataires s'engagent pour la décarbonation du secteur aérien, par une mobilisation de tous les acteurs, en visant des objectifs au moins deux fois plus ambitieux que ceux des mandats européens pour l'incorporation des CAD dans la région dès 2025**, ainsi qu'en explorant la possibilité de mobiliser les ressources et compétences régionales vers une production locale à plus long terme de CAD.

Conscients que le sujet des CAD se place dans un contexte complexe (disponibilité, tarification, cadre réglementaire...), les signataires de cette déclaration sont convaincus que seul un effort collectif et collaboratif rassemblant les acteurs décisifs dans le secteur de la recherche, des infrastructures aéroportuaires, du secteur aérien et enfin des autorités publiques pourra répondre de manière efficace aux ambitions ici portées. Les signataires s'engagent donc à agir ensemble auprès des fournisseurs d'énergies, de CAD et de compagnies aériennes.

Cette action sera menée dans le cadre des objectifs de soutien à l'utilisation de CAD tels qu'engagés au niveau européen ainsi qu'en écho aux ambitions françaises de soutien à l'émergence d'une filière nationale tout en s'autorisant à porter des aspirations fortes en tant que région d'excellence aéronautique.

L'Etat :

- Accompagne le développement des carburants d'aviation durables (CAD) en déclinant la feuille de route nationale qui vise à accélérer leur déploiement et leur utilisation, et à poser les jalons d'une filière de production.
- Mène dans le cadre du plan Etat / Région ADER5 une réflexion afin :
 - D'identifier les acteurs, les projets qui pourraient être accompagnés par les outils de financement nationaux (France 2030) et régionaux (France 2030 régionalisé).
 - D'alimenter les réflexions nationales en cours sur les dispositifs de soutien au développement d'une filière française de CAD.
 - De soutenir au travers du projet DACSO (Diagnostic Aéronautique Compétences Sud-Ouest) lauréat de France 2030, l'identification des compétences nouvelles et des formations associées relatives aux nouveaux métiers en lien notamment avec les CAD.
 - De s'impliquer dans les réflexions menées pour répondre aux enjeux réglementaires que va générer l'usage des CAD, et veillera aux délais d'instruction des demandes d'autorisation qui seront faites dans le cadre de projets d'implantation d'unité de production.

Région Occitanie :

- Apporte sa vision et son ambition autour d'une dynamisation de la région sur les questions de transition et d'indépendance énergétique globale (stratégie « Région à énergie positive »)
- Accompagne la création d'un écosystème économique favorable à l'introduction des CAD sur les plateformes d'Occitanie, avec notamment une politique incitative en matière d'innovation
- Supporte l'identification et la mobilisation du tissu économique autour de la question des CAD pour faciliter la création d'une filière de production et de distribution dans la région Occitanie au regard des besoins identifiés
- S'engage à intégrer, en lien avec les partenaires impliqués, une clause d'intégration de CAD conforme aux objectifs collectifs dans ses soutiens aux compagnies aériennes (notamment dans les cadres des obligations de service public)

AIRBUS et ATR :

- S'engagent à ce que leurs avions permettent l'utilisation de 100% de CAD d'ici 2030
- Portent des ambitions fortes d'intégration de CAD dans leurs opérations (vols d'essais et de mise au point, navettes internes, Beluga) à des niveaux permettant d'initier un flux entrant de molécules CAD (10% en 2023, 30% en 2025).

Aéroport Toulouse Blagnac :

- Manifeste l'ambition de fournir aux compagnies aériennes l'accès aux CAD sur la plateforme aéroportuaire
- Organise et prépare l'introduction des CAD dans le flux logistique de ses opérations
- Agit activement auprès des autorités qualifiées pour adapter la réglementation sur la régulation des tarifs, en introduisant des leviers incitatifs permettant d'accélérer l'utilisation des CAD (ex. redevances...)
- Fédère l'ensemble des partenaires aériens sur le site pour partager les objectifs d'incorporation et co-construire la transition

Aerospace Valley :

- Anime l'écosystème aéronautique du Grand Sud Ouest, et collabore avec les acteurs de l'énergie, en vue de la décarbonation de l'aviation
- Ambitionne de dépasser la cible nationale des mandats d'incorporation de CAD pour l'aviation commerciale
- Suscite et accélère les innovations relatives à la production et à l'usage aéronautique des CAD.
- Aide au montage des projets collaboratifs dans ce domaine, et les supporte dans l'obtention de financements publics régionaux, nationaux et européens.
- Met en œuvre des démonstrations de bout en bout de solutions innovantes, capables d'accélérer la montée en puissance de la production dans les territoires, et de faciliter leur adoption par les plateformes aéroportuaires et les opérateurs aériens.

Etienne GUYOT

Préfet de la Région Occitanie

Carole DELGA

Président de la Région Occitanie

Guillaume FAURY

Président Exécutif Airbus

Nathalie TARNAUD LAUDE

Présidente Exécutive ATR

Philippe CREBASSA

Président du directoire Aéroport Toulouse Blagnac

Bruno DARBOUX

Président Aerospace Valley

Blagnac, le vendredi 27 janvier 2023.